

EDITO

N°2 Avril 2017

Opportunité de survie ou capitulation aux injonctions de restructurations et changement de modèle, chacun peut se faire son opinion sur le projet I-Site E2S de l'UPPA. Ce qui est sûr, c'est que notre université est sommée de se réorganiser profondément dans un délai très court et un contexte difficile. Nous entrons donc dans une période à haut risque pour les personnels. Il est exigé des collègues administratifs, techniques et des bibliothèques de travailler dans l'urgence sans se poser de questions, ce qui heurte la conscience professionnelle de ceux qui privilégient le travail bien fait au travail vite fait. Il est demandé aux collègues enseignants et enseignants-chercheurs de cumuler, parfois au-delà du raisonnable, les heures complémentaires, de façon à assurer le maintien des formations malgré la suppression de nombreux postes, tout en garantissant un enseignement de meilleure qualité. Enfin, les collègues chercheurs et EC sont condamnés à consacrer trop de temps à monter des dossiers pour espérer obtenir les moyens de mener à bien l'activité pour laquelle ils sont recrutés : la recherche ! Travailler plus, plus vite et mieux avec moins de moyens, tout en perdant du temps à des tâches jugées inutiles, telles sont les injonctions paradoxales auxquelles

nous sommes tous confrontés : titulaires et contractuels, BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs. C'est parce que nos conditions de travail se dégradent que nous avons besoin, plus que jamais, de nous organiser pour les améliorer. C'est justement le rôle que s'est donné le syndicat CGT de l'UPPA, indépendamment des gouvernements et des directions de l'université, de ne rien lâcher sur la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés de notre université !



SOMMAIRE

- p.1 / Edito
- p.1 / L'heure de la sécurité
- p.2 / L'UPPA à la fête ?
- p.3 / L'UPPA en marche
- p.3 / Projet de formation pédagogique pour les MCF
- p.4 / Emplois et conditions de travail
- p.4 / CHSCT - le registre SST
- p.4 / Nous contacter

L'heure de la sécurité

Grâce à l'intervention des élus CGT, les horaires de travail pour le nouveau PC sécurité incendie devraient être conformes à la réglementation. C'est lors de la réunion du CT du 21 mars que la direction a proposé un horaire de travail de 12h30 par jour sur 3 jours. Mais nous avons rappelé la loi qui limite la journée de travail à 10h00 et son organisation sur 5 jours en 10 demi-journées. Apparemment, personne n'avait cru bon vérifier...sauf la CGT!!

Nous ne le répèterons jamais assez, restez vigilants sur toute proposition de modification de vos conditions de vie au travail et n'hésitez pas à consulter le syndicat CGT. Et le plus tôt est toujours mieux !



L'UPPA à la fête ?!

« A la fête ? »... Surtout ses dirigeants depuis l'annonce du label I-Site, fêté en grande pompe à l'Élysée avec le président de la République puis à Pau avec le 1er ministre et l'aréopage des personnalités plus ou moins locales. Dans une période marquée par l'austérité budgétaire qui conduit régulièrement les personnels à se mobiliser sur leurs revendications en termes d'emplois et de conditions de travail, la manne promise de plusieurs millions fait rêver. La forte participation des personnels aux réunions de présentation organisées par le président sur les différents sites de l'UPPA est signe de cet intérêt.

Qu'en sera-t-il réellement ?

Si certains y voient une bonne chose, sûrs d'en tirer de nouveaux moyens pour développer leurs activités de recherche, beaucoup s'interrogent. Une déception s'impose : il n'y aura pas un euro pour le fonctionnement normal de l'université et pour régler les problèmes d'emplois ! Tout ira au fonctionnement d'I-Site !

Et puis, nombreuses sont les interrogations concernant la formation, surtout pour les 40% actuels en dehors du périmètre I-Site. Pour le président, il n'y aurait pas d'avenir pour les formations à faible effectif déjà existantes à

Bordeaux ou à Toulouse. Dans le même temps, le président prétend défendre une université de plein exercice et de proximité. Difficile d'y croire !!

Mais les plus grandes interrogations portent sur la réorganisation de l'université qui devrait passer de 10 composantes à 3 collèges. Et ça devrait aller vite, très vite. Selon le président, cette réorganisation pourrait, peut-être, éventuellement, si tout va bien, dégager des marges de manœuvre pour redéployer quelques emplois là où il y en a besoin. Mais nous sommes bien incapables aujourd'hui de comprendre ce que va être cette réorganisation et encore moins d'appréhender les conséquences concrètes pour les personnels, tout simplement parce que nous n'avons reçu aucune information. Espérons que pour cette fois, il y aura une réelle campagne d'information et de consultation des personnels au travers des instances représentatives que sont le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Que penser d'I-Site ?

Pour la CGT, c'est un des moyens mis en place par le gouvernement pour organiser l'enseignement supérieur et la recherche en deux niveaux : l'excellence et le reste.

C'est la suite logique de la régionalisation de l'ESR qui est aussi une attaque contre le statut de la fonction publique.

L'UPPA aurait-elle un avantage avec I-Site ?

Pour l'instant, aucun établissement « d'excellence » n'a échappé aux contraintes budgétaires, aux problèmes d'emplois et à la dégradation des conditions de travail. La CGT demande le retour au financement pérenne du fonctionnement des universités pour assurer les formations nécessaires et permettre de développer la recherche. Pour l'UPPA, peut-être que ce label constituera un effet de levier sur le plan financier captant de nouveaux partenariats, peut-être... Mais pour la CGT, la seule mesure de l'efficacité de tout dispositif est le résultat social, c'est-à-dire les moyens humains et matériels pour répondre aux besoins de formation et de recherche, pour assurer nos missions de service public. Des mesures immédiates doivent être prises pour répondre sans délai aux problèmes d'emplois posés par les départs non remplacés décidés pour des questions budgétaires. C'est lorsque les personnels seront en nombre suffisant avec de bonnes conditions de travail que nous pourrons assurer pleinement nos missions de service public.

**L'AVENIR APPARTIENT
À CEUX QUI LUTTENT !**

L'UPPA en marche

Tout d'abord rappeler que la CGT a toujours été favorable aux collaborations universités-société, que ce soit avec le monde économique, ou politique et administratif ou avec la société civile. Donc collaborations avec les entreprises bien sûr, étroites pour certaines (l'histoire de l'UPPA et son environnement économique s'y prête et peut en témoigner), recherche appliquée bien sûr, aussi pourvu que soit préservée une recherche fondamentale, et que la fonction utilitariste, de court et moyen terme ne prenne pas le dessus. Le second point est que nous ne nous sommes pas non plus opposés à la candidature de l'université à l'I-Site, présenté alors comme une opportunité de subsides à saisir dans un contexte où les finances des universités, et particulièrement celles de l'UPPA, sont exsangues, cause d'une volonté politique clairement assumée de désengagement de l'Etat sur les financements pérennes des universités afin de

contraindre celles-ci à se regrouper selon une stratégie de recomposition de l'enseignement supérieur et de la recherche qui n'accorde les moyens de leur survie, et pour certains de développement, qu'aux établissements dits ou engagés dans l'excellence. Par contre, nous avons émis des réserves, nous interrogeant sur le maintien des équilibres entre les champs universitaires quand seul l'un d'entre eux serait arrosé, sur l'impact de la transformation/rassemblement des 10 composantes actuelles en 3 collèges, sur les risques de césure entre licences d'un côté et les master-doctorats de l'autre, et sur la nouvelle gouvernance aux formes alors peu définies, mais paraît-il indispensable, pour accéder au saint Graal. Ce fut d'ailleurs le sens de notre intervention en CA, distante, circonspecte, motivant un vote d'abstention sur une délibération qui autorisait la présidence de

l'université à re-candidater à un projet I-Site en corrigeant les quelques faiblesses identifiées du dossier. Or, le projet d'I-Site qui a remporté l'adhésion du jury en mars et qu'il nous est invité de célébrer à notre tour, après la venue du Premier Ministre, n'a pas été présenté en CA. Il est pourtant sensiblement différent du projet initial, non pas dans ses aspects et objectifs scientifiques qu'il précise, conformément à l'annonce, mais dans son caractère idéologique, car il entend construire un modèle universitaire structurellement fondé sur un partenariat public-privé celui-ci intervenant jusque dans l'offre et le contenu des formations. Et là la CGT de l'université dit non : nous ne serons pas les cocus consentants des noces de l'université service public avec l'entreprise. Sans faire de procès à celle-ci. Chacun à sa place, la collaboration n'en sera que meilleure!

(Intervention de la CGT lors du congrès UPPA du 6 avril 2017)

Projet de formation pédagogique pour les MCF stagiaires : avancée ou leurre supplémentaire ?

A la dernière réunion du Comité Technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (C.T.U.), qui a eu lieu le 20 février dernier, le Ministère a proposé d'introduire une « formation visant l'approfondissement des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice du métier. »

Si cela peut paraître une idée intéressante, les modalités, ainsi que les moyens pour mettre en

place cette formation restent très vagues, voire inexistants.

Dans le projet initial du Ministère, le stagiaire est rattaché à un « organisme de formation » qui devra ensuite « établir un avis sur le suivi de la formation ».

Mais de quel organisme de formation s'agit-il ? à la question posée par les syndicats, pas vraiment de réponse : le Ministère a simplement répliqué qu'ils allaient essayer de trouver un autre « concept » ...

De même, le Ministère propose que le(a) MCF stagiaire soit déchargé(e) d'à peine un sixième de son service pour suivre cette formation. La CGT FERC-Sup réclame que cette décharge s'élevât à 64 heures ! Par ailleurs, il demeure une inquiétude à la lecture du projet du Ministère et la validation de l'année de stage - il ne faudrait pas que cette formation limite de quelque façon que ce soit la titularisation du stagiaire !

Emplois et conditions de travail à l'UPPA : enrayer la dégradation !

Depuis des mois, la CGT, avec d'autres syndicats, alerte la direction de l'UPPA sur la dégradation des conditions de travail du personnel. La réalisation du projet I-Site E2S va nécessiter une réorganisation radicale et dans l'urgence de l'UPPA. Cette réorganisation va générer des tensions et une charge de travail supplémentaire alors que le personnel est déjà sous tension, notamment avec la mise en place de nouvelles formes de travail avec la GBCP ou autres logiciels. Par ailleurs, il est maintenant acquis que les crédits I-Site n'irrigueront que le pré carré « Énergie et Environnement » et donc, ne régleront en rien les problèmes actuels de l'UPPA :

1. L'État ne versera toujours pas à l'UPPA la totalité des rémunérations des titulaires (GVT non compensé qui plombe les

finances de l'établissement depuis le passage à l'autonomie en 2010);

2. En raison du déficit global d'encadrement de nos formations, l'UPPA devra continuer de recourir massivement aux heures complémentaires et aux enseignants contractuels et vacataires;

3. Le financement insuffisant et toujours plus chronophage et à court terme de la recherche continuera de mobiliser toujours plus de temps de cerveau disponible de nos chercheurs pour monter des dossiers destinés à obtenir (peut-être) les crédits (à condition de chercher ce qui convient aux financeurs) qui leur permettront de travailler correctement;

4. Le déficit en personnels BIATSS, reconnu de longue date, continuera de n'avoir d'autre solution que le recours massif aux

non-titulaires. Ces derniers, après avoir bénéficié à l'UPPA de la CDIisation après 3 ans, grâce aux mobilisations des personnels et de leurs syndicats, sont depuis janvier 2017, traités comme une main d'œuvre jetable : sauf exceptions, au bout de cinq ans, l'UPPA s'en débarrassera en ne renouvelant pas leur contrat pour éviter d'avoir à les passer en CDI...

Ces problèmes récurrents qui se sont aggravés depuis le passage à l'autonomie de l'UPPA en 2010, continueront d'avoir un impact négatif sur les conditions de travail des personnels.

Dans ce contexte, la CGT sera particulièrement attentive à l'impact du sous-financement par l'État de notre mission de Service public d'enseignement supérieur et de la mise en œuvre du projet E2S sur les conditions de travail du personnel.

CHSCT - Le registre SST

Bien souvent, les membres du CHSCT ne sont pas informés d'une situation pourtant connue des agents. Il existe un dispositif permettant l'information du CHSCT et la traçabilité de ces situations. Dans chaque service, la direction doit mettre à disposition du personnel un registre Santé Sécurité au Travail (SST). Il est tenu par l'assistant de prévention. Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Il permet de signaler les risques observés ou encourus, les accidents et les incidents, les dysfonctionnements ou non fonctionnements d'une installation ou d'un dispositif de sécurité, ainsi que toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels. Le responsable du service doit apposer son visa en regard de chaque remarque. Le CHSCT examine son contenu à chacune de ses réunions.

Pour nous contacter

cgt@univ-pau.fr

Permanences syndicales

- tous les jeudi de 12h30 à 13h30,
Local syndical, UFR Sciences Pau,
Bât B1, 1^{er} étage

(entrée : près du restaurant "La Vague").

Hervé Thépault 05 59 57 41 26

Jacques Guilbert 06 60 26 01 20

Notre site Internet :

<http://www.uppa.fercsup-cgt.net>